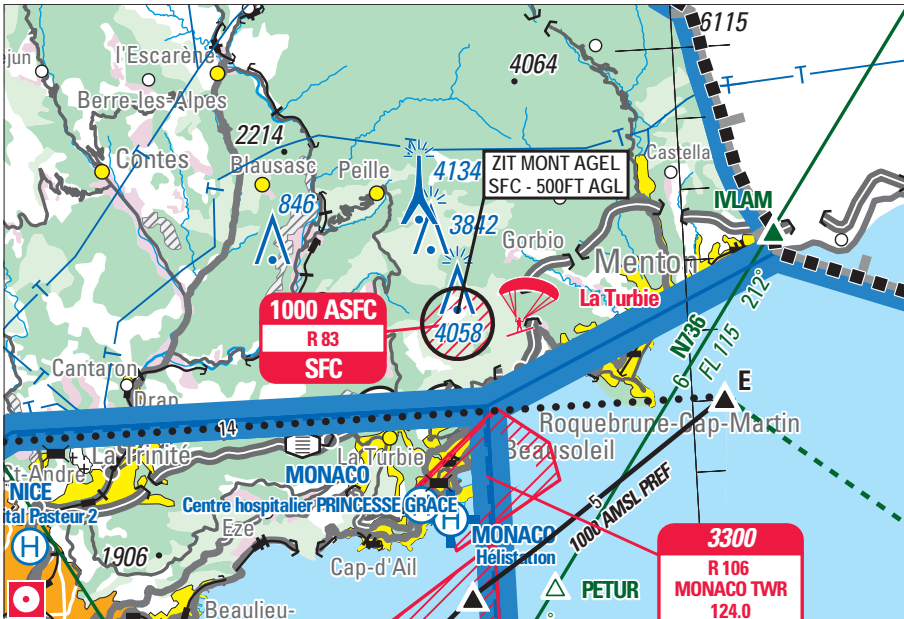


Objet : Création d'une zone interdite temporaire (ZIT) Mont Agel (FIR : Marseille LFMM)
En vigueur : Du 07 février 2019 au 07 août 2019



Extrait carte SIA « Nice Côte d'Azur » au 1 / 250 000 édition 2 - 2018

ACTIVITÉ
Interdiction de survol d'installations défense spécifiques
DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
H24
GESTIONNAIRE
Nil
CONDITIONS DE PÉNÉTRATION
CAG/CAM : pénétration interdite, y compris les aéronefs circulant sans personne à bord, à l'exception :
- des aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque la mission ne permet pas le contournement de la zone ;
- les aéronefs de la défense, y compris les aéronefs d'Etat télépilotes.

STATUT
Zone interdite temporaire qui se substitue à la zone réglementée LF-R 83 Mont Agel
SERVICES RENDUS
Nil
LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES
ZIT MONT AGEL
Limites latérales : Cercle de 0.5 NM de rayon centré sur 43°46'17"N-007°25'30"E
Limites verticales : SFC - 500FT AGL